



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Inspection générale de l'environnement
et du développement durable*

La Défense, le 15/09/2022

Note
A
Mme la Secrétaire Générale de la
DGAC

Rapport du président du jury
de l'examen professionnel
pour le recrutement
d'ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile (IEEAC)
au titre de l'année 2022

I – ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

– L'arrêté du 24 septembre 2013 fixe le cadre de l'examen professionnel IEEAC. L'épreuve écrite comporte une note de synthèse (coefficient 1) et une série de vingt questions techniques (coefficient 1) portant sur une des trois matières : techniques aéronautiques et exploitation du transport aérien, équipements et systèmes de la navigation aérienne, gestion du trafic aérien. L'épreuve orale consiste en la soutenance d'un mémoire suivi d'un entretien permettant d'apprécier les connaissances professionnelles et la capacité du candidat à tenir des fonctions confiées aux IEEAC (coefficient 8).

Pour 2022, font référence :

- l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps des IEEAC en date du 09 juin 2021 ;
- l'arrêté du 05 novembre 2021 arrêtant les candidats à passer les épreuves de cet examen
- l'arrêté du 05 novembre 2021 fixant la composition du jury de l'examen professionnel ;
- l'arrêté du 04 janvier 2022 fixant le nombre de places offertes à l'examen professionnel IEEAC.

Places offertes : 2

Candidats inscrits : 5

Candidats présents à l'écrit : 3

Candidats admissibles : 3

Candidats admissibles présents à l'oral : 3

Candidats reçus : 2

Liste complémentaire : 1



II – ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Le tableau ci-dessous donne une photographie sur neuf années des données caractérisant cet examen.

Examen professionnel IEEAC									
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Inscrits	10	11	20	12	10	10	9	8	5
Taux de places offertes sur nb d'inscrits	20%	45%	15%	25%	40%	20%	22%	25%	40%
Présents à l'écrit	6	4	15	9	8	8	8	5	3
Taux de places offertes sur nb de présents à l'écrit	33%	125%	60%	33%	50%	25%	25%	40%	67%
Admissibles	5	4	8	8	7	8	7	5	3
Taux d'admissibles sur présents à l'écrit	83%	100%	53%	89%	88%	100%	88%	100%	100%
Présents à l'oral	5	4	8	6	7	6	5	4	3
Taux total d'abandon sur nb d'inscrits	40%	64%	25%	42%	30%	40%	44%	50%	40%
Places offertes	2	5	3	3	4	2	2	2	2
Admis	2	4	3	3	4	2	2	2	2
Taux de réussite (nb d'admis sur nb présents à l'écrit)	33%	100%	20%	44%	50%	25%	25%	40%	100%
Liste complémentaire	2	0	2	1	0	2	1	1	1

Le nombre d'inscrits est en nette diminution, Le taux d'abandon en cours d'examen (écrit et oral) reste supérieur à 25 %. Il se situe à 40 % cette année ; le faible nombre de candidats à cet examen participe à gonfler artificiellement ce taux.

Le taux de réussite, de 100 % cette année, est peu significatif puisqu'il dépend fortement du nombre de places offertes et de candidats inscrits. Ce taux dépend évidemment de la qualité des candidats, de leur expérience professionnelle passée et de connaissances élargies qu'ils ont pu démontrer à l'oral.

C'est l'oral qui a été cette année encore l'épreuve la plus sélective, à l'instar des années précédentes puisque tous les candidats qui se sont présentés à l'écrit ont été déclarés admissibles.

III – DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

A/ Préparation de l'examen

Le jury s'est réuni le 09 novembre 2021 pour valider le calendrier de l'examen, prendre connaissance de la liste des candidats et valider les thèmes que ceux-ci se proposaient d'aborder dans le mémoire qu'ils doivent soutenir en cas d'admissibilité à l'issue des épreuves écrites.

Les sujets de mémoire proposés ont été majoritairement déclarés recevables. Un seul sujet a été refusé en l'état par manque de clarté. Finalement le candidat n'a pas proposé de nouveau sujet et a renoncé à se présenter cette année.

B/ Épreuves écrites

Les épreuves écrites se sont tenues le 06 janvier 2022.

Comme indiqué plus haut, l'épreuve écrite comporte :

- une épreuve commune à tous les candidats consistant en une note de synthèse ;
- le choix d'une épreuve parmi les trois options suivantes : TAETA « techniques aéronautiques et exploitation du transport aérien », GTA « gestion du transport aérien » et ESNA « équipements et systèmes de la navigation aérienne ».

- Note de synthèse

Pour l'année 2022, l'épreuve de synthèse commune à tous les candidats portait sur les enjeux en matière de mobilité aérienne urbaine.

Le sujet ne présentait pas de difficulté particulière de compréhension et de synthèse du contenu des 10 articles de presse et documents institutionnels proposés.

La moyenne des 3 copies présentées pour cette épreuve a été de 13,7/20.

Les candidats ont su analyser le sujet, extraire les idées essentielles et les présenter de façon assez structurée.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- 2 candidats ont obtenu 12/20 ;
- Et un candidat a su s'extraire du lot avec une note de 17/20, avec une copie agréable à lire, claire et très bien structurée, n'omettant aucune idée importante et n'en ajoutant aucune.

Il n'a pas été attribué de note éliminatoire à cette épreuve.

- Option TAETA

L'épreuve consistait en vingt questions, chacune notée sur 1 point. Cette option a attiré 2 candidats contre 3 candidats l'année précédente, mais un candidat ne s'est pas présenté aux épreuves écrites.

Le seul candidat présent a obtenu la note de 17,4 à l'épreuve qui reflète une expérience dans le domaine technique et une préparation efficace. Toutefois, il a été relevé quelques oublis dans certaines réponses comportant plusieurs parties.

Il n'a pas été relevé lors de la correction de difficulté liée au questionnaire ni à une question en particulier.

- Option GTA

Comme les années passées, cette épreuve technique comprenait 20 questions, chacune notée sur 1 point. Un seul candidat a passé cette épreuve. Le candidat a répondu à toutes les questions. La moitié des réponses était incomplète, ce qui n'a pas permis d'obtenir tous les points. Par rapport à l'an passé, les réponses étaient plus synthétiques et il n'y a pas eu de hors sujet. La note de 15 obtenue reflète un travail sérieux du domaine GTA comme conseillé chaque année.

Il est rappelé aux candidats de :

- préférer la qualité à la quantité, en répondant précisément aux questions posées ;
- travailler, pour ce faire, sérieusement le domaine de l'option GTA, en étudiant l'ensemble des aspects navigation aérienne, dont l'organisation et le fonctionnement de la navigation aérienne en France, en Europe et à l'international, le rôle et les outils du contrôleur, les programmes techniques et, de manière générale, l'actualité de la DSNA, le trafic géré, la performance atteinte etc...
- soigner l'expression écrite, y compris l'écriture proprement dite.

De nombreux documents sont publiés par la DGAC et la DSNA (bilans, rapports d'activités, communiqués divers...) sur le site internet du ministère, leur lecture fournit une grande partie des réponses aux questions susceptibles d'être posées.

- Option ESNA

Cette année, l'épreuve n'a suscité l'intérêt que d'un seul candidat. Comme les années précédentes, cette épreuve comprenait vingt questions à texte libre couvrant le large périmètre des nombreux systèmes de la navigation aérienne. Celles-ci avaient été entièrement renouvelées l'année dernière et partiellement cette année pour se recentrer davantage sur l'actualité de la DSNA notamment sur les grands programmes engagés.

Les résultats obtenus par le candidat ont été remarquables, témoignant d'une bonne préparation. Ils ont été notablement supérieurs à ceux obtenus lors de la session précédente pour une difficulté tout à fait

comparable.

C/ Réunion d'admissibilité

Elle a été organisée le 20 janvier 2022 en TEAMS.

La note de synthèse et le questionnaire sur un des trois domaines techniques à option définis par arrêté constituent les épreuves écrites. Elles sont affectées chacune du coefficient 1. Pour être admissibles, les candidats devaient obtenir une note moyenne supérieure à 10, la note de 6 sur 20 à l'une des épreuves écrites étant éliminatoire.

Parmi les 5 candidats inscrits, 3 se sont présentés aux épreuves écrites et tous ont obtenu une note moyenne supérieure à 10. Ils ont donc tous été déclarés admissibles.

Aucun des 3 candidats n'a obtenu de note éliminatoire, que ce soit à la note de synthèse ou au questionnaire technique à option. Chaque candidat a choisi une option différente « techniques aéronautiques et exploitation du transport aérien », l'option « gestion du trafic aérien », et l'option « équipements et systèmes de la navigation aérienne ».

Les notes dans chacune de ces options ne justifient d'aucune remarque particulière.

Les candidats admissibles ont été invités à adresser leur mémoire à l'ENAC avant le 29 juin 2022.

À cette occasion, un pilote animateur pour chacun des sujets de mémoires a été désigné au sein du jury. Le pilote animateur a pour tâche de préparer un certain nombre de questions à poser lors de la soutenance orale. Tous les membres du jury participent à l'évaluation des mémoires.

D/ Épreuve orale

L'épreuve orale s'est tenue le 06 juillet au centre des examens de la DGAC à Paray-Vieille-Poste.

Parmi les trois candidats admissibles, deux sont issus du corps des IESSA et un issu du corps des TSEEAC.

-Au cours de cette épreuve, les candidats ont été invités dans un premier temps à se présenter (5 minutes) puis à soutenir leur mémoire (20 minutes). Le jury les a ensuite interrogés sur celui-ci puis sur des domaines plus généraux en relation avec l'aviation civile (25 minutes) permettant de juger de leur capacité à exercer des fonctions dévolues aux membres du corps des IEEAC.

Ces questions ont vocation à balayer les grandes thématiques actuelles du transport aérien (développement durable, crise Covid, aspects économiques et sociologiques, évolutions législatives) mais aussi les évolutions de la DGAC (organisation, budget, réformes en cours, grands programmes), et d'évoquer avec les candidats des situations de management.

E/ Délibération d'admission

Le jury s'est réuni à l'issue des épreuves orales pour délibérer. Compte tenu de la qualité des candidats, le jury a décidé de retenir par ordre de mérite deux candidats admis et un candidat en liste complémentaire.

IV – REMARQUES SUR L'ORGANISATION ET LES ÉPREUVES, RECOMMANDATIONS

A/ Remarques sur l'organisation

Comme les années précédentes, le jury a été sollicité pour valider ex-ante les projets de mémoire des candidats en fonction des critères de la notice d'information, notamment leur intérêt pour la DGAC.

Cette année un sujet a fait l'objet de remarques de la part du jury. L'arrêté du 24 septembre 2013 prévoit que le jury a un mois, après la date limite de dépôt des candidatures, pour notifier son accord sur le sujet de mémoire. Ainsi, en cas de rejet, le candidat a également un mois pour soumettre un second sujet à l'approbation du jury. Le candidat n'a pas présenté de nouveau sujet.

Afin d'homogénéiser les fiches de présentation en vue de simplifier le travail du jury, les candidats pourront s'inspirer du modèle présenté en annexe.

B/ Remarques sur les épreuves

- Épreuves écrites

Les épreuves écrites présentent l'intérêt de vérifier que les candidats à un corps technique disposent de connaissances minimales en rapport avec les domaines techniques que l'on peut attendre d'eux. Les questions élaborées pour les épreuves écrites à option de l'examen professionnel IEEAC nécessitent de connaître non seulement la réponse, mais également de savoir la formuler et l'étayer. Si les coefficients affectés à ces épreuves sont d'un poids inférieur à celui de l'oral, la barre de 6 sur 20 comme note éliminatoire permet de s'assurer que les candidats ont un bagage technique minimal. Si les épreuves écrites n'ont pas été sélectives cette année, il convient de souligner que cela n'est pas dû à une moindre difficulté des épreuves.

- *Mémoires*

Les mémoires des candidats ont toujours tendance à être trop descriptifs. Une grande partie de l'énergie du candidat est consacrée à synthétiser l'état de l'art ou l'existant. Si cet aspect est important, en particulier pour un candidat qui fait l'effort d'entrer dans un domaine qu'il ne connaît pas spécialement, il est tout aussi important qu'une réflexion personnelle puisse ressortir dans le mémoire, ou à défaut, que certains sujets saillants soient approfondis. Cette deuxième partie ne doit pas être négligée, faute de temps ou par limitation du nombre de pages du mémoire.

- *Soutenance des mémoires*

Cette épreuve orale est limitée à 50 minutes par l'arrêté du 24 septembre 2013.

Les candidats ont eu, comme prévu par note n°18 777/SG/SDP/GCRH-CEX du 17 septembre 2018, 5 minutes pour se présenter et indiquer leur parcours professionnel, 20 minutes pour la soutenance et 25 minutes pour les questions afférentes au mémoire et aux connaissances professionnelles ainsi qu'aux acquis de leur expérience professionnelle au regard de la capacité à tenir des fonctions dévolues au corps des IEEAC. Le jury considère que cette répartition lui a permis de forger correctement son avis sur les candidats, d'évaluer leur employabilité en tant qu'IEEAC et de les classer les uns par rapport aux autres.

Les candidats sont très vivement invités, à l'occasion du choix du sujet de mémoire, à sortir de leur champ de compétence, pour montrer leur capacité à s'adapter. À défaut, le jury pénalisera la prestation.

Les candidats sont invités lors de leurs travaux préparatoires à rencontrer des spécialistes du secteur étudié, afin d'éviter un mémoire trop livresque, mais ils doivent s'appropriier ces échanges, et en aucun cas inclure dans leur mémoire des éléments imparfaitement assimilés.

Au niveau de la logistique les candidats sont invités à se munir d'un micro-ordinateur et d'un chargeur s'ils envisagent de projeter une présentation de leurs travaux.

Enfin, comme chaque année, il est rappelé que les candidats doivent se tenir au courant par tous moyens des actualités du secteur et en particulier de la DGAC.

L'ingénieur général des Ponts des Eaux et des Forêts,
Président du jury EP IEEAC 2022



Bruno Fulda